



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU
PROGICIEL GESCIME**

**DÉCISION N° AU-18-096
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-1-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 6ème Maire-Adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance du progiciel Gescime.net;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Gescime de signer un avenant au contrat de maintenance et d'assistance du progiciel Gescime;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GESCIME – 1 place de Strasbourg 29200 Brest représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Thierry LE SCAO, un avenant au contrat de maintenance et d'assistance du progiciel Gescime;

Le montant annuel de cet avenant s'élève à 500,00 euros HT (cinq cent euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de
l'administration municipale, des
ressources humaines, des
nouvelles technologies et des
affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER